



## APPEL À PROJET

### « RÉSIDENCE D'AUTEUR DE BANDE DESSINÉE »

**6 novembre 2024 - 6 mai 2025**  
**Ville de Bois-Colombes**

#### 1. Cadre de la résidence

##### 1.1 Présentation de l'annonceur

Situé dans le quartier Centre de Bois-Colombes au sein du square Franklin-Roosevelt, le château des Tourelles est un espace culturel municipal dédié à l'art et la culture. Il a pour vocation d'offrir une vision large de l'art en ouvrant ses portes à des artistes représentatifs de la diversité des courants et des tendances de l'art au travers de la présentation d'expositions collectives et thématiques, l'organisation de rencontres avec le public et l'accueil de résidences d'artistes.

Le château des Tourelles comporte un espace d'exposition sur 2 étages pour une surface totale d'environ 130 m<sup>2</sup>. Une salle plongée dans le noir, la BOÎTE NOIRE qui, selon les besoins scénographiques, peut servir d'espace de projection ou d'espace d'exposition. Parallèlement, L'ATELIER, lieu de pratique artistique, accueille durant toute la saison un public hétéroclite souhaitant découvrir une pratique ou explorer de nouvelles techniques, durant quelques heures ou lors de stages sur plusieurs séances.

Cette ancienne demeure bourgeoise a été construite pour Maria Marcel, corsetière parisienne en 1893. Elle est l'œuvre des architectes Albert et Paul Leseine. Il s'agit d'une imposante bâtisse de style éclectique typique du XIX<sup>e</sup> siècle, mélangeant des éléments architecturaux de diverses époques, du gothique à l'art nouveau. Acheté en 1928 par la ville de Bois-Colombes, ce bâtiment accueille des associations, la caisse des écoles, la bibliothèque municipale, puis à partir de 1950, la Sécurité sociale. Après des travaux de réhabilitation entre 2021 et 2022, cet édifice a été transformé en espace artistique, ouvert depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## 1.2 Objectifs de la résidence pour le porteur de projet

La Ville de Bois-Colombes lance un appel à candidature en vue d'une résidence d'auteur de bande dessinée en lien avec le festival BD de la ville de Bois-Colombes, dont la 10ème édition se déroulera les 4 et 5 avril 2025.

Ce festival a pour habitude de jouer la carte de l'émergence et de la famille en proposant des actions à destination du jeune public, et en servant de tremplin aux jeunes auteurs en devenir, à travers le concours BD et grâce aux rencontres d'éditeurs, de dessinateurs et de professionnels de cet art.

La résidence se déroulera pendant 6 mois du 6 novembre au 6 mai 2025 à Bois-Colombes au sein du Château des Tourelles, espace dédié à l'art contemporain situé au 98 rue Paul Déroulède à Bois-Colombes.

Cet appel est ouvert à un auteur de bande dessinée ou à un duo, dessinateur et/ou scénariste âgé de plus de 18 ans.

Seront privilégiés les auteurs ayant publié à compte d'éditeur au moins un ouvrage de bande dessinée dont le dernier édité depuis moins de trois ans.

La résidence donnera lieu à une restitution dont la forme et le lieu seront à définir ensemble et ultérieurement.

Les objectifs pour la ville de Bois-Colombes sont multiples :

- Offrir à un artiste un environnement favorable à la création
- Soutenir le travail d'un artiste-auteur
- Ancrer la bande dessinée comme un élément fort de la politique culturelle de la ville de Bois-Colombes
- Utiliser la bande dessinée comme médium pour créer des liens avec les habitants de la ville

## 1.3 Les attendus

Durant ce séjour, son temps est consacré à son travail de création (projet professionnel d'écriture, de scénarisation, de dessins de bandes dessinées, etc) en cohérence avec la politique culturelle de la Ville.

L'artiste bédéiste s'engage également à concevoir et animer durant le temps de la résidence 6 temps de « médiation » organisés dans le cadre du festival de BD de Bois-Colombes : lors du week-end du festival mais aussi en amont à partir de décembre jusque fin avril. Ces temps peuvent prendre des formes diverses telles que : atelier de pratique durant le festival, rencontre dédicace, conférence dessinée, dessin en direct, etc.

Pour ce faire, il devra impérativement pouvoir tenir une discussion en français et devra faire preuve d'autonomie. Seront privilégiés des propositions de médiation rendant le public acteur. Les formes et les dates seront à définir ultérieurement.

## **2. Les conditions d'accueil**

- La résidence est sans hébergement.
- L'accès à l'atelier du résident se faisant par un étroit escalier, l'accueil d'un candidat à mobilité réduite n'est pas envisageable. Cette contrainte d'accès devra être prise en compte également par tous les candidats pour acheminer du matériel.
- Le temps de présence sur site est subordonné à l'organisation de la structure d'accueil et du parc sur lequel elle est implantée : l'artiste sera accueilli du mardi au samedi de 8h30 à 18h30 selon le règlement intérieur défini par la structure.
- Un bureau chauffé et fermant à clef d'environ 14 m<sup>2</sup>, équipé d'une connexion internet, d'une table-bureau, de chaises, d'une étagère et d'un luminaire sera mis à disposition de l'artiste ou des artistes en duo (bureau de 29 m<sup>2</sup>), avec un accès aux espaces communs : kitchenette (réfrigérateur, micro-onde, vaisselle, etc), WC.
- L'espace d'accueil du résident n'est pas ouvert au public. L'accueil de toute personne extérieure sera possible uniquement sur RDV et en lien avec l'équipe du château des Tourelles.
- La présence de l'artiste est requise durant 2 jours ½ par semaine au minimum.
- Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont à la charge exclusive de ou des artistes.
- L'artiste est invité à apporter son matériel professionnel

## **3. Conditions de sélection**

Un premier comité de sélection constitué d'élus, de personnes qualifiées et des équipes culturelles se réunira pour examiner les dossiers à la fin mai 2024.

Les auteurs de bandes dessinées présélectionnés seront ensuite reçus au sein du château des Tourelles par un comité restreint pour défendre leur projet.

## **4. Les modalités financières**

Un financement forfaitaire de 4 000 € au total est alloué pour la résidence. Il est réparti en un versement de 2000€ fin 2024, 1 versement de 500€ en février 2025 ainsi qu'un 1 versement de 500€ (prestation de service) et 1 versement de 1000€ en fin de

résidence en 2025. L'accueil de la résidence fera l'objet d'une convention entre l'auteur et la ville.

## 5. Calendrier prévisionnel

Dates de candidature	Du 8 avril au 26 mai 2024
1 <sup>er</sup> comité de sélection pour présélectionner 3 artistes*	Semaine du 27 mai 2024
Rencontre des artistes présélectionnés avec un comité plus restreint	Entre le mercredi 12 et le vendredi 14 juin 2024
Choix des candidats et transmission de la réponse	Semaine du 17 juin 2024

## 6. Dossier de candidature

- Un dossier présentant votre travail général
- Une note d'intention présentant un avant-projet explicitant les créations artistiques et les actions culturelles envisagées dans le cadre de la résidence,
- Des fichiers audiovisuels ou de liens vers vos réalisations éventuelles,
- N° de sécurité sociale,
- La transmission de documents prouvant un statut professionnel ou en cours de professionnalisation (affiliation MdA, AGESEA, autoentrepreneur...),
- n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

**Date butoir pour candidater : dimanche 26 mai 2024**

Les candidatures sont à réaliser uniquement en ligne via un formulaire sur le site de la ville de Bois-Colombes : <https://www.bois-colombes.fr/ville-sportive-et-culturelle/festivals-et-manifestations/les-expositions/>

Contact :

**Charlotte Marinier, médiatrice en arts visuels**

Direction de l'Action Culturelle - Château des Tourelles - *Espace artistique*  
98, rue Paul-Déroulède - 92270 Bois-Colombes

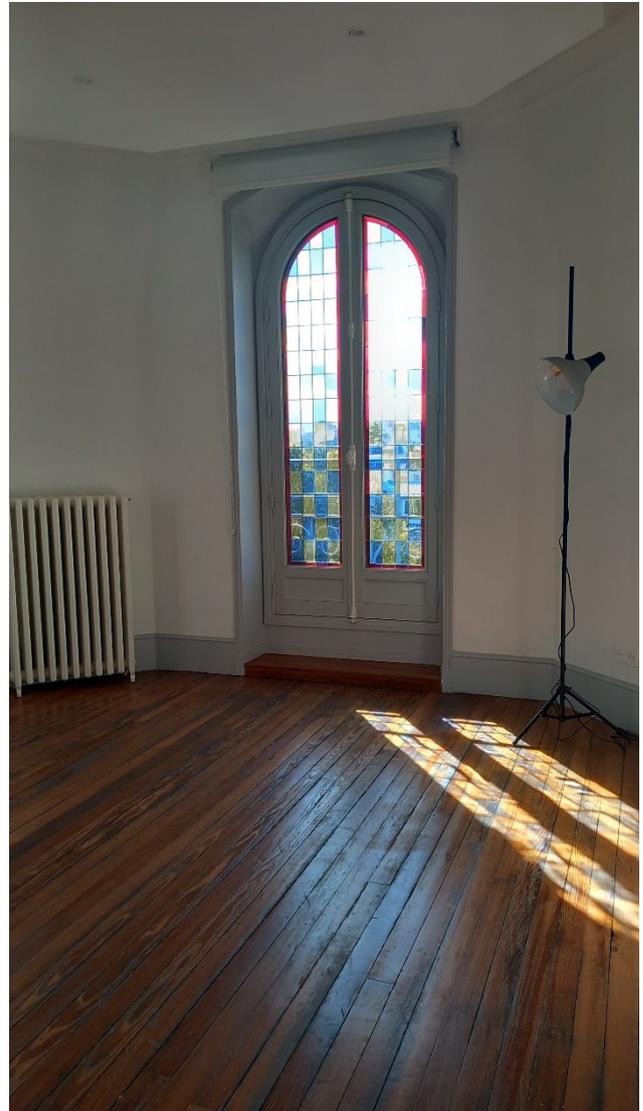
Accueil : 01 84 11 75 65 - Ligne directe : 01 84 11 75 61 - expo@bois-colombes.com



**Château des Tourelles**  
**Espace artistique**



Château



Atelier pour résident n°1



Atelier pour résident n° 2



Espace de restitution, présenté ici sans les cimaises



Cuisine commune



Plateau commun